

Appel à projets 2024 / 2025

Région Auvergne - Rhône - Alpes

Règlement

Soutenir des actions qui aident à améliorer la connaissance de la Nature, la préserver et partager ses richesses : telle est l'ambition de ce 3^{ème} Appel à projets de la Fondation Science & Nature.

Transmission des dossiers de candidature : du 01/10/2024 au 31/01/2025
via le site de la Fondation : <https://fondationscienceetnature.fr/appel-a-projets>



La Fondation Science & Nature a été créée en 2018 par le Laboratoire Science & Nature, entreprise familiale française dirigée par Antoine et Olivier GUILBAUD. Sa mission s'articule autour de 3 domaines d'action :

La Recherche : Initier et soutenir les projets scientifiques qui développent une compréhension de l'action du végétal et des richesses naturelles sur les organismes et les écosystèmes.

La Préservation : Initier et soutenir les projets de préservation du végétal et des richesses naturelles.

Le Partage : Initier et soutenir les projets de partage du savoir botanique et des sciences naturelles, universellement et auprès de toutes les générations.

Depuis sa création, la Fondation Science & Nature a lancé 2 Appels à projets pour soutenir des actions qui aident à améliorer la connaissance de la Nature, la préserver et partager ses richesses.

En 2020, la Région Grand Est était à l'honneur et en 2022, il s'agissait des régions Nouvelle Aquitaine et Pays de Loire.

La Fondation Science & Nature lance aujourd'hui un nouvel appel à projets en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Cet appel à projets vise toujours à promouvoir des actions concrètes et efficaces qui contribuent à la protection de la Nature.

EN PRATIQUE

I - LE PORTEUR DU PROJET

Cet appel à projets s'adresse à toutes les organisations à but non lucratif mettant en œuvre des projets d'intérêt général.

Le porteur du projet devra avoir un ancrage local sur la région Auvergne-Rhône-Alpes comprenant les départements suivants : Ain (01), Allier (03), Ardèche (07), Cantal (15), Drôme (26), Isère (38), Loire (42), Haute-Loire (43), Puy de Dôme (63), Rhône (69), Savoie (73) et Haute-Savoie (74).

II - LE PROJET

A. Descriptif

Un descriptif clair du projet soutenu doit notamment permettre d'apprécier les impacts concrets sur l'Homme et la Nature.

B. Eligibilité

Pour être éligible, le projet doit s'inscrire dans tout ou partie des thématiques suivantes :

- Reconnecter l'Homme à la Nature,
- Protéger et préserver la Nature,
- Mieux connaître la Nature.

Il doit contribuer à la protection de l'environnement, à la promotion de la biodiversité, à l'éducation scientifique ou au développement durable.

Le projet doit être réalisé sur le territoire de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le projet soutenu a déjà commencé à amplifier son objectif : il est en phase de déploiement, idéalement sur différents sites / secteurs géographiques.

Le projet doit être concrétisé au plus tard fin 2025 ou en phase de déploiement s'il n'est pas finalisé à cette date.

Le projet doit présenter un budget prévisionnel détaillé et un plan de financement.

Les projets seront évalués par un comité de sélection composé de membres internes du Laboratoire Science et Nature et de membres externes experts indépendants.

Au-delà des thématiques de soutien de la Fondation, les critères d'évaluation incluent :

1. La pertinence et l'originalité du projet.
2. La faisabilité et la durabilité du projet.
3. L'impact environnemental et social.
4. La pérennité du projet.
5. La qualité du dossier de candidature.

Un regard favorable sera porté en particulier sur les projets qui mettent en lumière le végétal, les savoir-faire liés à l'utilisation des plantes et à leur connaissance et leur préservation dans le cadre de leurs bienfaits traditionnels.

A noter que dans le cadre de l'examen du dossier de candidature, le jury pourra être amené à contacter le porteur de projet pour obtenir plus de précisions.

C. Comment candidater ?

Le dossier de candidature doit être retourné en remplissant le formulaire accompagné de toutes les pièces jointes demandées, au plus tard **le 31/01/2025 - 17h00**, en déposant l'ensemble des éléments sur le site de la Fondation : <http://fondationscienceetnature.fr/appel-a-projets>

Tout dossier adressé par voie postale sera refusé.

Les dossiers doivent comprendre :

1. Une présentation détaillée du projet (objectifs, actions, calendrier)
2. Les coordonnées complètes du porteur de projet
3. Le budget prévisionnel et le plan de financement
4. Les résultats attendus et les indicateurs de succès

Les résultats de la sélection seront communiqués aux candidats par e-mail en juin 2025.

III – LE SOUTIEN DE LA FONDATION SCIENCE ET NATURE

A. Dotation

La Fondation Science & Nature attribue une enveloppe de **8 000 €** pour cet Appel à projets. Ce montant sera réparti sur 1 ou 2 projets en fonction de la qualité des dossiers reçus et sélectionnés.

Financement

Le ou les projets sélectionné(s) pourront bénéficier du financement de la Fondation Science et Nature. Le montant de l'aide sera déterminé en fonction des besoins et du budget prévisionnel du projet.

L'aide sera versée en 2 fois :

- 70 % à l'annonce officielle du projet sélectionné
- Le solde (30 %) 6 à 12 mois maximum suivant le 1^{er} versement, sur remise d'éléments qualitatifs et quantitatifs du projet soutenu.

B. Obligations des bénéficiaires

Les porteurs de projets financés par la Fondation Science et Nature s'engagent à :

1. Réaliser le projet conformément au dossier de candidature.
2. Communiquer régulièrement sur l'avancement du projet.
3. Soumettre un rapport final à la fin du projet, incluant une évaluation des résultats obtenus.

IV - Calendrier de l'appel à projets

Le calendrier prévisionnel de l'Appel à projets est le suivant :

- 
- **1^{er} octobre 2024** : Lancement de l'appel à candidatures.
 - **31 janvier 2025 à 17h** : Clôture du dépôt des candidatures et réception des documents de projets.
 - **1^{er} mars 2025 au 31 mars 2025** : Evaluation des dossiers par chaque jury.
 - **11 avril 2025** : Mise en commun des dossiers finalistes - Instance de validation.
 - **28 avril 2025** : Annonce des résultats auprès des porteurs de projets présélectionnés.
 - **12 mai 2025 au 30 mai** : Vote du public et du jury pour les projets présélectionnés (*)
 - **Juin 2025** : Annonce du ou des projet(s) retenu(s).

(*) Le système de notation finale fonctionne comme suit :

- Un vote du jury comptera pour 50 %
- Un vote du public comptera pour 50 %

COMPOSITION DU DOSSIER A FOURNIR

Documents concernant votre structure :

- Les statuts de l'association et la description de la structure
- La copie de la déclaration au JO pour les associations
- Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale
- La composition du conseil d'administration
- La composition du bureau
- Le dernier rapport d'activité
- Les comptes annuels de la dernière année
- Le budget prévisionnel
- Un Relevé d'Identité Bancaire

Documents concernant votre projet

- Le dossier de candidature dûment complété : ce dossier permettra l'examen de votre projet par un jury, mais ne dispense pas de fournir les documents ci-après qui servent à approfondir votre dossier
- Le budget prévisionnel du projet avec le détail des dépenses.